Qu’arrive-t-il si…

Caisse de retraite
des musiciens du Canada

Je meurs avant / après avoir commencé à recevoir ma rente de retraite ?

… je meurs *avant* de commencer à recevoir ma rente de retraite ?

Si vous décédez ***avant*** de recevoir votre rente de retraite, votre bénéficiaire désigné recevra un montant forfaitaire égal à la valeur actualisée de votre rente. Si vous n’avez pas de bénéficiaire désigné, la valeur actualisée sera versée à vos ayants droit.

Si vous avez un conjoint au moment de votre décès, votre conjoint peut choisir de recevoir la valeur actualisée de votre rente convertie en une rente mensuelle pendant toute sa vie. Les paiements lui seront garantis pendant 10 ans. C’est l’alternative au paiement forfaitaire.

… je meurs *après* avoir commencé à recevoir ma rente de retraite ?

Si vous décédez ***après*** avoir commencé à recevoir votre rente de retraite, votre bénéficiaire peut recevoir une rente de retraite, selon l’option que vous choisissez au moment de la retraite. Par exemple :

- Si vous avez choisi la rente réversible et que votre conjoint est vivant au moment de votre retraite, votre conjoint reçoit une prestation de survivant pendant toute sa vie.

- Si vous avez choisi une rente mensuelle avec paiements garantis et que vous décédez avant l’expiration de la période garantie, votre bénéficiaire désigné reçoit le solde des paiements mensuels garantis.

Pour plus d’information, veuillez communiquer avec l’administration de la Caisse au 416.497.4702 ou passez à mpfcanada.ca.

Comment mon conjoint ou bénéficiaire peut-il demander la rente de retraite après mon décès ?

Dès que possible après votre décès, votre conjoint ou bénéficiaire devrait communiquer avec l’administration de la Caisse par écrit et soumettre une copie du certificat de décès. Votre conjoint ou bénéficiaire devra remplir une demande de rente et soumettre une preuve d’âge, le cas échéant.

L’administration de la Caisse accusera réception de votre demande et notifiera votre conjoint ou bénéficiaire s’il faut fournir des renseignements supplémentaires.

Caisse de retraite des musiciens du Canada, 200, boul. Yorkland, Bureau 605, Toronto (Ontario) M2J 5C1 info@mpfcanada.ca mpfcanada.ca